Motion proposée au Conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Lille Hauts-de-France par les élus des personnels enseignants, le 4 juin 2024, adoptée à l'unanimité des votants

Une nouvelle réforme de la formation des enseignants et des CPE est annoncée, deux ans après le début de la mise en place de la dernière, et sans évaluation des effets des réformes successives depuis une quinzaine d'années.

Face aux informations parfois contradictoires qui circulent depuis le mois d'avril, sans qu'aucun texte officiel n'ait fourni une présentation d'ensemble des modalités de cette réforme, le conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Lille Hauts-de-France s'élève contre les difficultés considérables qu'implique ce processus mené à marche forcée :

- le calendrier d'une réforme dont les premiers jalons sont censés être appliqués dès la rentrée universitaire 2024 avant d'être déployée dans son intégralité d'ici 2026, au mépris du travail des personnels et du fonctionnement des instances universitaires compétentes ;

- l'absence de toute concertation avec les personnels concernés et leurs représentants, à commencer par les INSPE, dont les directions n'ont pas non plus été associées au processus engagé ;

- les nombreux impensés qui fragilisent la réforme elle-même, qu'il s'agisse de l'articulation avec la réforme précédente, de ses effets pour les étudiants engagés dans les masters MEEF ou sur le point d'y entrer ou encore des changements profonds pour l'organisation des licences, qu'il est illusoire de vouloir transformer en quelques semaines ;

Les membres du Conseil d'institut dénoncent la brutalité exercée à l'encontre des agents de tout statut, quand il est annoncé, selon la dépêche AEF du 5 avril 2024 (n°710269) qui cite le ministère de l'Éducation nationale, que « Les masters MEEF ont vocation à disparaître : 'Ce seront de nouveaux masters qui seront créés. Cette réforme, c'est tout un nouveau paradigme, une nouvelle gouvernance, de nouveaux formateurs, de nouvelles méthodes, les statuts des élèves vont être changés, donc ce seront de nouveaux masters' ».

Le conseil d'institut réclame que soient instamment réunies les conditions d'une réforme réfléchie, garante du caractère universitaire de la formation, soucieuse de l'entrée dans le métier des futurs enseignants et CPE, de nature à respecter l'ensemble de celles et de ceux qui, au quotidien, s'engagent pour une formation des enseignants et CPE qui ne saurait être une simple variable d'ajustement pour le recrutement de professionnels au rabais.